

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 8 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Reprise de concessions au
cimetière communal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu
Mr GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mr DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque les concessions arrivent à échéance ou sont en état d'abandon, une procédure de reprise de concession est lancée par les services de la mairie.

L'objectif étant de retrouver les ayants droits pour qu'ils renouvellent ou nous abandonnent la concession.

A l'issue de la procédure, si les ayants droits n'ont pas été retrouvés, le conseil municipal doit approuver la reprise de ces concessions.

Si les concessions sont vides, elles seront aussitôt disponibles pour d'autres familles.

Si un ou plusieurs corps y sont inhumés, il sera procédé, aux frais de la commune, à une réduction des corps qui seront mis dans un reliquaire et déposé ensuite dans l'ossuaire communal.

Le conseil municipal doit approuver la reprise des concession B38 et B39 par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** la reprise des concessions B38 et B39.
- 2) Délibération transmise au SGC de Garges et à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nadège FERTÉ

